L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 15 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

PREMIÈRE PARTIE.

La Maison de Poste de Péterhof.

CHAPITRE V.

(Suite.)

—Et vous aimez la France, j'en suis sûre, d'autant plus qu'elle est plus éloignée?

—Sans nul doute, répondit Valcroissant, dont la conscience de renégat supportait mal l'épreuve de cet entretien, qui dégénérait en interrogatoire.

—Ah! s'écria Mlle de Beaumont, c'est que si vous étiez Russe, je n'aurais point si facilement agréé vos excuses; mais je me sens plus à me montrer indulgente pour un compatriote, fût-elle un peu risquée, d'un Français. Je connais la générosité chevaleresque qui répare chez nous tant de défauts. Je me suis dit que grâces à cette qualité, grâces à vous, défenseur maltraitant de l'asile que vous avez attaqué par mégarde, cette hospitalité suspecte ne devenait sûre; que désormais, à côté de moi un homme représentant la patrie et me rendrait, avec cette courtoisie qu'écarte d'un moment ne rend que plus empressée, le service de vigilance, de protection, de caution qu'une Française est toujours certaine de rencontrer, surtout à l'étranger, dès qu'elle trouve un Français. Voilà ce que je me disais, tout à l'heure, quand la langue de la patrie absente m'a semblé si clémente, et quand a continué éloquemment entre nous cette conversation commencée si différemment. Me serais-je trompée?

—Ah! mademoiselle, supplia Valcroissant avec componction, douter encore de mon empressement à vous servir, à vous défendre, ce serait faire à un gentilhomme, à un compatriote, à un ami, la plus sanglante injure, et je ne l'attends pas de vous.

Mlle de Beaumont jeta sur son chevalier, dont les protestations juraient tellement avec ce rôle dont elle avait la preuve dans ce papier qui lui brûlait la poitrine, un de ces regards étincelants, pareils à l'éclair d'une épée tirée du fourreau, qui déconcertent les plus aguerris. Et à une certaine palpitation de son sein, à un certain tremblement de sa voix, Valcroissant crut sentir vaguement que quelque chose de grave allait se passer. Il sortait comme au souffle de tempête de l'ironie contenue avec laquelle Mlle de Beaumont, décidée, au risque des conséquences, à donner une leçon au déserteur, au traître qui se avait devant elle, démasquait graduellement ses batteries.

A l'abri d'une neutralité apparente, elle avait criblé d'allusions aussi piquantes qu'irréprochables, un adversaire désarmé et réduit à ne pouvoir se montrer offensé sans s'avouer coupable et à ne pouvoir se défendre sans s'accuser.

C'est que, monsieur, objecta lentement Mlle de Beaumont d'une voix grave et pénétrante, on peut se tromper, surtout à l'étranger, sur la véritable caractère et la véritable condition des gens que l'on rencontre. On peut avoir affaire, sous le masque, le costume et les manières d'un compatriote, d'un protecteur, d'un ami, à un de ces hommes comme il ne s'en trouve que trop dans les cours européennes, qui vivent, comment dirai-je? du commerce de la trahison, de l'industrie, de la lâcheté....

Valcroissant fit un mouvement de malaise.

—Oh! ce n'est pas pour des hommes comme vous que je dis tout cela. Ces justes reproches ne sauraient même effleurer un gentilhomme et galant homme de votre sorte, un peu léger, un peu entreprenant, peut être, et qui se trompe parfois de porte. Mais entre se tromper de porte et se tromper de patrie, il y a une grande différence, n'est-ce pas?

En effet, murmura Valcroissant, qui commençait à être fort gêné et se demandait avec inquiétude où pouvait vouloir en venir une conversation ainsi dirigée.

—Oui, certes, continua Mlle de Beaumont, — toujours impénétrable et imperturbable — entre un loyal gentilhomme comme vous, dont la vie est nette et dont la main est pure, et certains chevaliers Judas, qui, bien qu'ils soient loin du châtiment, se croient tout permis, qui retournent contre leur pays les armes qu'ils en ont reçues, et servent d'auxiliaires à l'ennemi, qui font le guet autour de la frontière pour attirer dans le piége qu'ils exploitent par ambition, par jalousie ou par cupidité, les compatriotes assez naïfs pour se fier leur amitié perfide; oui, certes, il y a, entre ces gens-là et ce qu'ils devraient être, la différence d'un honnête homme à un fripon, et d'un soldat à un traître.

Voilà qui va mal finir, pensa Valcroissant.

—Mais, je l'avoue hautement, poursuivit Mlle de Beaumont, qui n'avait profité de sa pause que pour reprendre haleine, si j'avais aujourd'hui en présence d'un de ces serviteurs à belles manières, de ces aventuriers de l'espionnage élégant, de ces merciers à blason qui jettent l'épée pour la bourse, utilisent contre leur ancien drapeau leur habileté prostituée et masquent d'un beau nom et d'une belle réputation des fantaisies impitoyables, oh! à celui-là, si je l'avais en face, je dirais une bonne fois pour tous ce que je pense, et je lui cracherais au visage le fiel que j'ai dans le cœur.

Je lui dirais vraiment, vous parlant comme je vous parle, le regardant comme je vous regarde: Monsieur, au nom de votre mère que vous déshonorez, au nom de votre sœur, qui, flétrie par votre honte, ne trouvera pas de mari, au nom de votre fête, qui sera demain, sur l'ordre de ses camarades soulevés, obligé de briser son épée, monsieur, je vous déclare indigne de votre nom; je vous dégrade de noblesse, comme un félon que vous êtes; je vous maudis au nom du pays que vous avez vendu, en attendant que vous le soyez par celui qui vous a acheté, et qui déjà vous méprise comme moi! Voilà, monsieur, ce que je lui dirais, comme je vous le dis à vous-même, si je trouvais un tel homme devant moi.

Valcroissant, foudroyé, haletant, le front à peu courbé jusqu'à terre, avait du terre ainsi, jusqu'à l'amère lie, la coupe de son infamie.

Cependant il se redressa, résigné à essayer de balbutier une justification telle quelle.

Mais son accusatrice l'avait jugée impossible, car le laissant seul avec sa honte, se dérobant à de vaines protestations ou à des représailles désespérées, Mlle de Beaumont, l'exécution accomplie, avait disparu.

Retranchée dans sa chambre, elle se préparait à s'y défendre, ou plutôt, comptant sur une lâcheté ajoutée à tant d'autres, y savourait sans souci d'un ennemi accablé, l'âpre plaisir de la vengeance.

Mais Valcroissant n'avait pas traversé impunément et sans s'y tremper contre l'affront, l'océan d'avanies qu'il lui avait fallu descendre pour arriver, du naufrage en aventurier honnête, au port de l'espion en crédit. Il avait l'habitude du mauvais jeu et l'art de louvoyer entre les écueils de l'ignominie. Il se remit donc bien vite, et, triomphant sans trop d'effort de l'involontaire défaillance d'un moment de surprise et d'humiliation, il ne songea plus qu'à étouffer, fût-ce au prix d'un crime, la voix intrépide qui venait de suppléer si mal à propos au silence de sa conscience endormie.

Tout en préparant son plan de retour offensif, et en cherchant les moyens de sortir de l'impasse où il s'était acculé, il exhalait en paroles entrecoupées le secret de sa fureur et les menaces de sa vengeance:

—Ah! vous avez voulu rire de moi, s'écriait-il en arpentant la salle à grands pas, avec de subits élans de renard pris au piége, soit. Rira bien qui rira le dernier. Je vous félicite, mademoiselle, de la façon dont vous avez joué votre rôle, et je conviens que vous êtes une actrice consommée. On croirait que vous avez pris des leçons de Lekain. Le malheur est que qui va trop vite risque de ne pas aller loin. Le malheur est que qui parle trop bien parle aussi trop quelquefois. Le malheur est que ce soufflet, qui n'était tout à l'heure qu'une plaisanterie, devient maintenant une insulte. Le malheur est, mademoiselle ou monsieur, que je ne sortirai pas d'ici sans savoir si ce joli visage n'est pas un masque de théâtre, si cette fière pudeur n'est pas une vertu d'emprunt, si la comédie ne finira pas en tragédie, si cette robe enfin ne cache pas une épée qui puisse répondre à la mienne.

Joignant le geste à la parole, la tentative, la menace, le marquis de Valcroissant s'élança, l'épée à la main, à l'assaut du fragile rempart de la porte de sapin qui le séparait de son ennemie et derrière lequel elle venait de disparaître.

Tout en jetant un dernier coup d'œil d'ensemble sur la place pour découvrir le point faible propice au coup décisif, le marquis de Valcroissant essaya, non de la persuasion, mais de l'intimidation, et adressa à l'assiégée une dernière sommation, de ruse plus que de courtoisie.

—Mademoiselle, insinua-t-il par le trou de la serrure, d'une voix doucereusement comminatoire, ouvrez, cessez de vous dérober aux hommages d'un admirateur que vous avez intrigué, et capable de tout pour se donner l'heur de vous considérer de plus près; ouvrez de bonne grâce, et vous aurez droit à tous les honneurs de la guerre; mais si vous m'obligez à forcer la porte et vous mettez ainsi à la discrétion du vainqueur, ma foi! vous savez le proverbe: "Ville forcée, ville hussardée", et je ne réponds plus de rien.

Le marquis avait spéculé sur le désir si naturel et l'intérêt supérieur à tous les autres, qu'il devait supposer à Mlle de Beaumont; il pensait que pour éviter un scandale, et trancher ce voyageuse, qui lui était de venue suspecte, consentirait volontiers à une explication, peut-être à des excuses qui ajourneraient le conflit et lui permettraient de choisir une meilleure occasion.

Mais, pendant qu'il faisait ces réflexions, Mlle de Beaumont, de son côté, tout en regrettant d'avoir cédé à son indignation et compromis sa sécurité et celle de son compagnon dans une algarade des plus hasardeuses, se disait que, par crainte du ridicule, son peu scrupuleux mais spirituel adversaire avait autant d'intérêt qu'elle même à ne pas faire d'esclandre.

Elle résolut donc d'accentuer de telle sorte la leçon de son impertinent ... sitè, aiguillonnée par le dépit, qu'il eût moins envie que jamais de lui donner des témoins.

Certaine que le marquis se garderait d'autant plus d'appeler main-forte qu'il en aurait plus besoin, et s'obstinerait à chercher seul la clef d'un mystère de plus en plus irritant ou même se résignerait, en présence d'un échec trop humiliant, à ajourner sa revanche, Mlle de Beaumont, qui n'était pas femme à supporter longtemps un siége importun, se décida à une brusque demi-sortie destinée à tout le succès d'une sortie complète.

Au moment où Valcroissant, l'épée à la main, s'avançait vers la porte dont il comptait, d'un coup de genou ou d'une simple poussée d'épaule, faire reculer le fragile obstacle, l'huis fermé s'entr'ouvit soudain.

Le marquis, empressé de profiter de cette muette avance, de ce commencement de soumission, se précipitait pour agrandir et rendre irrévocable cette brèche béante, quand il dut reculer devant une pointe d'épée qui lui barrait inopinément le passage.

Et cette pointe d'épée n'était pas immobile comme la baïonnette croisée du factionnaire. Elle tourbillonnait, étincelante, dans le cercle de plus en plus resserré d'une escrime prestigieuse. Et prompte et inévitable comme le dard d'un invisible serpent ailé, elle piquait après avoir sifflé, et s'abattait, en dépit de la parade, sur le bras droit de Valcroissant, qui laissait retomber à terre, subitement paralysé, son arme inutile.

M. de Valcroissant pouvait avoir ses défauts, mais il avait une qualité: il était beau joueur, c'est-à-dire qu'il ne renonçait à la partie qu'à la dernière carte abattue, espérant jusqu'au bout la gagner et ne se fâchait point de la perdre. Les obstacles l'encourageaient, les échecs le surexcitaient, et, tout en le haïssant d'autant mieux, il ne pouvait s'empêcher d'estimer un adversaire capable de lui résister.

C'est ce qui explique que, malgré sa blessure, Valcroissant ne sourcilla point, ne cria point, n'appela point.

Il se piquait de terminer sans témoins importuns et railleurs, sinon sans auxiliaires discrets, cette irritante lutte où il venait d'être battu successivement au duel de l'ironie et au duel de l'épée, et battu par une femme.

Il s'assit sur un siége en face de cette chambre qui se défendait comme une citadelle, en face de cette amazone qui maniait l'épée comme une Maupin, en face de cette porte, qui, entr'ouverte le temps nécessaire pour l'attirer par une feinte et le repousser par une blessure, s'était non moins vivement refermée, sur un juron de colère et de surprise de sa part, sur un éclat de rire étouffé de sa triomphante et mystérieuse adversaire.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le bâteau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefunctè, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les matins, le dimanche et le mercredi soir.

Le CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matins à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le mercredi à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bâteau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du manvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai — Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer très fin marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Louisburg et Mad'sonville, à dater de DIMANCHE, 17 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie. Prix du passage (aller et retour) $1.

COHEN M. SORIA, Agent.

Aux Nos. 15 et 20 de la rue de l'Union.

13 mai.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. P. Nause, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. IANNEY, 117 Commune et, HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—3m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS à 5 heures P. M., à dater de MARDI, 4 août.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et to les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.

25 juillet—1m. No. 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P M Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine; J. B. Schmidt, commis,

Le bateau laissera la Nlle Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A, Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

5 août—3m.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jas. P. McElroy, commis, Allen Jumel, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à F. C. BELANGER, No. 30 de la rue Conti.

14mai—3m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayon Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

HENRY TETE,

Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet,

Pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

A son retour à la Nouvelle Orléans ce bateau fera ses voyages les dimanches et mercredis en plein jour.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris, et si l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilége de transférer son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 30 rue Conti.

16 juill—1an

Pour Bayou Sigula.

Trois voyages par semaines.

SELMA,

A. DUGAS, capitaine. A. Meynier, commis.

Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.

Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 9 heures. Ses jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. F. Janfreau, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO.

21 sept—12m No 125 de la rue Vieille Levée.

Pour la Côte,—au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin

Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et F. E. Barry, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDI et JEUDI de l'après-midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

9 mai—6 m

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLÉANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO .... Président
H. ZUBERBIER .... Vice-Président.
EMIL MAIER .... Premier Secrétaire
H. E. MARBURG .... Second Secrétaire
F. BERGER .... Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lessasier & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
F. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
B. Griesinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster, J. Kohn,
Adam Gaisser, Louis Grunewald,
Jacob Hassinger, H. F. Klumpp,
Hy. Oertling, H. Schulz,
Thomas Scherr, R. F. Theurer,
P. Thormählen, J. J. Weckerling,
J. Voelkel, Fred. Del Bondio

7 mars 1m

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

WASHINGTON, Lachesnez, samedi, 5 sept.
VILLE-DE-PARIS, Daaré, samedi, 19 septembre
PEREIRE, Sarmont, samedi, 3 octobre.
FRANCE, Landeruy, samedi, 17 octobre.

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $120. | Seconde cabine, $72.

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $35.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen, et qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre E, N. O.

nov—4m

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellente emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent, No 4 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

26juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Sims.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Hadley.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Braes.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, ...
STATE OF FLORIDA, 2500 " ....
STATE OF INDIANA, 2500 " ....

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA,

partira de son quai, poteau 32, Troisième district; via à-vis du Liverpool Bonded Warehouse, le SAMEDI, ——— 1874.

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	$125	$90	$65
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	135	90	60
Paris, Brême, Manheim, Norvége, Suède, Danemark	145	60	45

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New-York par chemin de fer tout le temps de la S. N. a N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI 19 sept. et prendront à New York, le steamer "State of Indiana," qui part de New York, le MERCREDI, 23 septembre à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glascow	$115		
Liverpool, Londonderry	125	$90	$35

La compagnie vend à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe.

Prix d'billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $200 le billet; pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—à $2.0 le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents, No 29 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1 an

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

	Départ: De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	5 oct.
Strassburg	6 oct.	8 nov.
Koeln	20 "	22
Hannover	3 nov.	6 déc.
Gén. Werder	17	20
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15	17
Koeln	29	31

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 60 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres .... $65 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

3 août—1 an — Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Fansen, Saxonia, Capt. Nielsen. —Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Vandalia,"			
Janv. 31	Fév. 3	Fév. 27	Mars 11/74
"Germania"			
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 22

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $65.
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $65.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux consignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Havre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieux de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CIE., Agents-Généraux, 166, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,

Le steamer

CORTES,

Nickerson, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 12 septembre, à 8 h. A. M.

Passage.............$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

Comité Central d'Etat.—En vertu de l'autorisation qui m'a été donnée en ma qualité de Président de la Convention qui a siégé dernièrement à Bâton Rouge, j'ai désigné les membres suivants du Comité Central pour l'Etat:

Alex. DeClouet, St. Martin.
Alfred Roman, St. Jacques,
F. S. Goode, Terrebonne,
A. H. Leonard, Caddo,
J. B. Wilkinson, Plaquemines,
Albert Voorhies, Orléans,
Samuel Choppin, Orléans,
W. B. Pike, Orléans,
W. B. Schmidt, Orléans,
J. D. Hill, Orléans,
Arch. Mitchell, Orléans,
Francis Johnson, Orléans,
E. A. Burke, Orléans,
J. J. Mellon, Orléans,
T. Sailly-Blanchard, Orléans.

Une réunion du Comité aura lieu, au No 26 de la rue Carondelet, SAMEDI, 5 septembre 1874, à midi.

R. H. MARR, Président.

Nlle-Orléans, 31 août 1874. 1er sept—6t

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 21, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL DAILY at 8 p. m. COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday,) at 3.15 p. m. Through night express daily, at 4 p. m. Arrive: Coast Accommodation (daily except Sunday) at 9.00 a. m. Express and Mail daily at 2 p. m. Through night Express, daily at 11 p. m. The 4 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charlotte.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.

S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 21 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit: EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures. TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 3:15 p. m. Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Le train d'agrément, (tous les jours, excepté le dimanche) à 9:30 a. m. Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M. Express du soir, tous les jours à 11 h. p. m. Le train express de 4 h. p. m., ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7:30 A. M.	Express	9:00 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	8:05 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 19 avril

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	9:00 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	8:05 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. april 19

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures A. M.		7 heures A. M.	
7½ " "		7¾ " "	
9 " "		10 " "	
10½ " "		11½ " "	
Midi		1	P. M.
2 "	P. M.	2½ "	
3 "		3½ "	
4 "		4½ "	
5 "		5½ "	
6 "		6½ "	
7 "		7½ "	
8 "		8½ "	
9 "		9½ "	

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 7 heures de l'après midi. Un train part de la ville tous les dimanches matin à 4 heures

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

8avril—6m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits avant l'expédition, avec Thomas A Stephens, agent général, au pied de la rue Ste. Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures, le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage à s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

2mai— CHS. A WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1 ...

Sur les risques d'incendie	$414,002 35	
Sur les risques de mer	101,150 53	
Sur les risques de rivières	42,974 56	
Total des primes		$558,056 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	$129,806 98	
En moins — Primes remboursées	11,776 56	
		$137,282 51
Montant net des primes		$421,276 60
Réassurances	$ 47,968 25	
Pertes par le feu	$183,070 07	
Pertes sur mer	67,172 06	
Pertes sur rivières	9,774 21	
		$260,017 94
Dépenses, taxes, etc., intérêt		17,601 45
Commissions des affaires d'agences		7,796 87
Réfaction (rebate) aux assurés		20,772 40
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	$25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
		50,000
		417,914 ...
Réservé pour réclamations non réglées		$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 40,497 15
Effets à recevoir, pour primes	15,077 15
Bonds de la ville et autres bonds	126,609 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,814 50
Billets en garantie et billets hypothécaires	279,730 00
Primes en voie de recouvrement	102,270 62
Comptes en suspens	3,500 79
Primes d'agence pour décembre	11,012 20
Mandats	6,799 00
Succursale	4,656 21
Louisiana Cotton Factory	1,979 95
Propriété au coin des rues Canal et Camp	70,082 77
Autres propriétés foncières	29,532 29
Dû par des Compagnies d'assurance	7,485 75
	$774,033 77
Dépréciation	27,540 94
Valeur sur le marché, au comptant	$676,944 83

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Risques non expirés	129,606 98	
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00	
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 19	
Effets à payer	1,716	
Réclamations non réglées	3,361 75	
Réserve de 1 1/2 pour cent sur les pertes	16,146 97	
		676,944 83

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart, M. Payre,
H. Gally, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Sailly Blanchard, E. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt
Chas. Lafitte, J Tuyes.

Mars—1 an

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle" — ET DE — MACHINES DE TOUTE SORTE — DE — W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

Le plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleures Coussinets (Head Blocks) de Moulin à scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Fabriquer.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleures Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté aussi de milliers de dollars au planteur à la Foire d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies $200 Moulins de 60 scies $260
" 45 " 225 " 70 " 270
" 50 " 250 " 80 " 290
" 55 " 275 " [illegible] " 300
" 60 " 300

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR ET Evaporateurs de COOK.

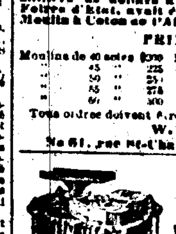

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs — ET A — FARINE DE STRAUB.

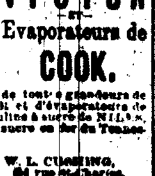

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1,600 EN USAGE.

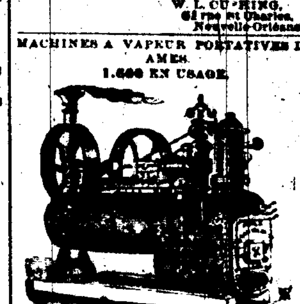

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

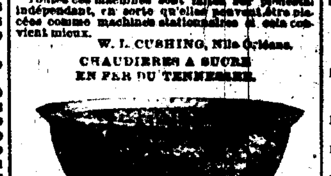

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques-uns des plus grands Planteurs et peuvent presser 30 balles de coton par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à mains, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très-bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,

Au No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 124, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques du feu	$[illegible] 64	
Sur risques de mer	5,302 50	
Sur risques de rivières	[illegible] 21	
Total des primes		$[illegible] 35
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		719 [illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie	$[illegible] 50	
Sur risques de mer	[illegible] 73	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts	2,261 51	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible] 00	$[illegible]
Bénéfices		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	2,600 00
Actions d'assurance	1,800 00
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	25,000
Actions du Levee Steam Cotton Press	3,700 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	4,000 00
Bonds hypothécaires du Turners Association	2,000 00
Bonds hypothécaires de Odd Fellows Hall	2,000 00
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 9 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —

P. Maspero, E. Puig,
D. A. Chaffraix, B. Mc Connel,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Boil,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.

9 juin

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$[illegible] 73
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$[illegible]	
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc.	[illegible]	$[illegible]
		$[illegible]
Total de l'Actif		$[illegible]

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, B. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, E. Sieg,
[illegible], E. F. Del Bondio, C. E. Miller,
Isaac Scherck, H. Mohr, S. L. Boile,
J. N. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Feldman,
Louis Schwartz, M. Frank, P. Hubert,
E. Weisenbach, M. R. Gogreve, E. Buhler,
R. Wildhagen

SIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL. Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 31, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,003 80	
Sur les risques de rivières	6,[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	28,[illegible]	
Sur les risques maritimes	6,[illegible] 07	
Sur les risques de rivières	1,[illegible]	33,[illegible] 72
Moins:		
Taxes	7,[illegible] 77	
Réassurances	4,[illegible]	
Loyer	2,[illegible]	
Primes retournées	1,[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts et menus	10,[illegible]	[illegible] 84
Réservé pour les risques non terminés au 30 avril 1874		$[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 18 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

19 mai—1m No. 149, rue Gravier.

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.

Sur risques d'incendie	$[illegible]	
" de rivières	3,[illegible]	
" de mer	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En plus risques non expirés pour 1873		[illegible]
		$[illegible]
En moins, primes remboursées		1,[illegible]
Montant net des primes reçues		$[illegible]

Pertes payées dans la même période:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
" de rivières	4,[illegible]
" de mer	[illegible]
Réfaction (rebate)	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Taxes	[illegible]
Loyer	[illegible]
Impressions, annonces, fournitures de bureau	[illegible]
Dépenses, etc., intérêts et menus	[illegible]
Réservé pour les risques non expirés de 74	[illegible]
Bénéfices net	$[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit:

Billets de capital	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Effets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Meubles et installations de bureau	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président,

A. SOCOLA, Vice-Président.

A. GRANDIN, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce [illegible] jour de juillet 1874.

ANT. DORIOCOURT, Notaire Public

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis, Jos David
A Socola, M Borvin
J Minor, David Hughes
[illegible], J J Reiss
N A Lambina, F [illegible]
R Salez, [illegible]
J [illegible], [illegible]
J E Gourdain, S Camben
V [illegible], J [illegible]
J B [illegible], P [illegible]
A Huber, M [illegible]

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

30 Mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes des rivières	[illegible]	
		$[illegible] 02
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		$[illegible]
Pertes payées et évaluées;		
Sur risques d'incendie	$[illegible] 14	
Sur risques de mer	21,677 [illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, escompte au lieu de présiglation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc.	[illegible]	
		[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	72,[illegible]
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Réassurance en voie de recouvrement	[illegible]
	$[illegible]

L'esquisse qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 30 mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin à ceux qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. H. Landridge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jas. B. Watts,
R. B. Pace, A. Levi,
Edward Pilsbury, Jno. E. King,
Chas. H. Slayback, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone.

5 mai

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 132 de la rue du Canal,

Le 31 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de la charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendie	$32,661	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées		23,[illegible] 70
Montant net des primes		$17,[illegible] 20
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ [illegible]	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,[illegible]	12,[illegible] 70
Montant réservé pour pertes non réglées		$[illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $[illegible]	$[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,[illegible]
Prêt garanti par des actions	1,[illegible]
Actions appartenant à la compagnie	27,[illegible]
Bons des Etats-Unis	2,[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
... payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt	12,[illegible]
Intérêt	20,[illegible]
Primes en voie de recouvrement	27,[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,[illegible]
Capital actuel, en voie de règlement	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,138 3-4 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$[illegible]
Montant réservé pour garantir sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,[illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,[illegible]
Montant réservé pour perte non réglée	[illegible]
Salaires non payés	[illegible]
	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 8 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.

Au No. 32 de la rue Carondelet.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assurés sur décès	$[illegible]	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,[illegible]	
Montant au crédit des profits et pertes	[illegible]	
	$[illegible]	
Montant payé sur 36 décès	$[illegible]	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires	[illegible]	$[illegible]
		$[illegible]

PASSIF.

Polices Classe "A"	$[illegible]	
Polices Classe "B"	4,[illegible] 17	$[illegible]

ACTIF.

En caisse	$[illegible]
Décès payés "non réclamés"	4,[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne	[illegible]
Banque d'Amérique	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	[illegible]
Billets et rapports	[illegible]
	$[illegible]

L. S. MARKS, Président.

L. A. POURSINE, Trésorier.

[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '74

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$[illegible]
Tiré au delà des dépôts	1,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Mobilier et installations	[illegible]
Dépenses Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
	$[illegible]

PASSIFS.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non-payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques à des Banques de l'Etat	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 28 Mar 1874.

JULES MOREY, N. P.

Exact:

P. POURSINE,

R. S. KERR,

A. W. BOSWORTH

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ........... $500,000

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]	
Déductions—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes gagnées		$[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible] 77	
Dépenses générales et taxes	22,[illegible]	
Réserve et dividende sur actions	[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:

Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 1er janvier 1874, après avoir mis de côté, pour leur réserve, $[illegible] primes de montant net des primes gagnées, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comme dividende de dix pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

THO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, G. H. BAYLY,
E. BISCOE, JAMES BYRNES,
I. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
J. WEISS, R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement. A son bureau, No 32 de la rue du Camp, coin Commercial Alley

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL — DU — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,400 35	
Primes sur les Risques de rivières	20,[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	20,721 19	
Moins les primes rendues	3,727 [illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	20,[illegible]	24,[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		$[illegible]
Déficit pour l'année 1873		[illegible]
		$[illegible]

Pertes payées durant la même période—

Sur les Risques de feu	$90,[illegible]	
Sur les Risques des rivières	16,[illegible]	
Sur les Risques de mer	24,[illegible]	
		137,[illegible]
Réassurances		[illegible]
Taxes	1,[illegible]	
Réfaction au lieu de scrip	12,[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	24,[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,[illegible]	
	$[illegible]	
Intérêt escompte et intérêts	22,[illegible]	
		$[illegible]
Pertes non réglées		[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]	
Effets à recevoir sur Primes	9,[illegible] 21	
		$[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement		[illegible]
Propriété foncière		[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		[illegible]
Actions de Banque		[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		[illegible]
Actions du Harbor Protection Company		[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association		[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance		[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions		[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

ETAT — DE — L'Atlas Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

132............ RUE DU CANAL.

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, Ne 132 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1874.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées, valant $[illegible]	$[illegible]
Prêts garantis par actions	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie	[illegible]
Actions appartenant à la Compagnie	[illegible]
Bons 5-20 des Etats-Unis	[illegible]
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Stock souscrit et responsable	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items	[illegible]
Montant au State National Bank	[illegible]
Montant entre les mains du Trésorier	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF:

Réassurance, fonds de primes	$[illegible]
Billets courants non payés	[illegible]
	$[illegible]
Actif net	$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

R. E. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1874.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. H. Stevenson, Président.
R. E. Taylor, Secrétaire.
E. F. Parmly, Trésorier.
Wm. L. Standard, Vérificateur.

Directeurs:

C. G. Wilder, Nouvelle-Orléans.
Paul Duchemin, Nouvelle-Orléans.
J. G. Parham, Nouvelle-Orléans.
W. A. Hodges, Nouvelle-Orléans.
Jno. D. Scott, Nouvelle-Orléans.
E. F. Randolph, Nouvelle-Orléans.
Leonard Finn, Nouvelle-Orléans.
E. Hinkley, Nouvelle-Orléans.
Wm L. Standard, Nouvelle-Orléans.
D. P. Perry, Nouvelle-Orléans.
E. F. Parmly, Nouvelle-Orléans.
Wm H. Stevenson, Nouvelle-Orléans.
F. Mathews, Nouvelle-Orléans.
George Mitchell, Nouvelle-Orléans.
William G. James, Nouvelle-Orléans.
Hon. J. Stevenson, Canada.
E. L. Craw, Michigan.
Prof. A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.
Thos. M. Nelson, Chicago, Illinois.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD................Président
EMILE DEBUYS..................Vice-Président
DUSUAU HALPHEN................Secrétaire
ULGER LAUVE...................Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tuyes, Jean Langles,
Alphonse Tertrou, Danville L. Kernion,
P. Cyprien Ricard, Wm. B. Schmidt,
Chas. Nathan, Emile DeBuys,
Aristide Gerard.

COMITÉS:

Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan
Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion
Surveys et Fournées—A. Tertrou, D. L. Kernion, F. C. Ricard.
Magasins coopératifs — W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles.
Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION:

Crescent Building, au pied des rues Canal et Commune.

Commercial Insurance Company of New Orléans.

[illegible] ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

ACTIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:		
Incendie	$[illegible]	
Mer	27,[illegible]	
Rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	[illegible]	
	$[illegible]	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	[illegible]	
		$[illegible] 74
Payé, pertes par l'incendie	[illegible]	
Payé, pertes sur mer	17,[illegible]	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
	[illegible]	
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurance	[illegible]	
Payé, primes remboursées	1,[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, dépenses courantes	1,[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc.	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
	[illegible]	
En moins, profits et pertes et intérêts	[illegible]	
		14,[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
En caisse	[illegible]
Actions Harbor Protection	[illegible]
Bons de la ville	1,[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En actions	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, [illegible] mars 1874.

[illegible], Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, [illegible] avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie sera déclaré payable sur demande.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:		
Primes sur l'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	24,210	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes sur les risques non expirées le 31 août 1872	[illegible]	
Total		$[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
		$[illegible]

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	17,[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
		$[illegible]
En moins,		
Réfaction (rebate), 10 pour cent	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses, taxe, loyer, intérêt	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Billets à recevoir pour primes et prêts garantis	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions, bons, actions, et de banque, compagnies d'assurance, etc.	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets d'actions	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 23 septembre 1873.

CHAS. A. DUCHÉ, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré: Intérêt sur le capital [illegible] pour cent. Dividende sur le capital [illegible]. Dividende sur primes [illegible].

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du [illegible] prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen, G. A. Gray
A. J. Allen, J. L. Ma[illegible]
J. A. Braselman, Col. T. [illegible] Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill
J. Bloom, Jas. S. [illegible],
Sam. Boyd, Robert [illegible] Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullen,
Geo. W. Church, Edward [illegible]
J. R. Campbell, G. W. [illegible]
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson,
Louis J. Dolan, Frederick [illegible],
J. A. Dunnica, C. W. [illegible],
Fred. Ernest, Louis A. [illegible],
Benjamin Ge[illegible], T. R. Wa[illegible].

RAPPORT SUR L'ETAT — DE LA — Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLÉANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires, le Vendredi, le [illegible] mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible] 71
Tiré en trop	17,[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or	71,[illegible]
Items, comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets, legal tender	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	1,[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] 1874.

THEO. [illegible], Notaire Public.

Exact—Témoins:

ALF. MOULTON,
S. H. BOYD,
CHAS. E. SLAYBACK, } Directeurs.

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé........... $[illegible]

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participantes—[illegible]

—EXTRAIT DE L'ETAT.— ANNUEL DE 1873:

Montant net des primes	$[illegible]	
Escompte et intérêt	[illegible]	271,[illegible]
Pertes, dépenses, taxes	[illegible]	
Réserves et dividende sur le capital	[illegible]	244,[illegible]
Bénéfice net		$ [illegible]
Actif évalué aux taux du marché:		
Actions, Bons, Prêts et Billets à recevoir	[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]	$[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques du feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à son bureau, No. 32 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1874—

JNO. G. GAINES, JAMES BYRNES,
E. J. HART, J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW, LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON, W. B. SCHMIDT,
E. BISCOE, RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS, J. WEISS,
CHAS. MACREADY, R. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR, J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY, L. ALCUS,
GEO. JONAS, R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP, SCOTT McGEHEE,
G. H. BAYLY, I. L. HAAS.